

		<ul style="list-style-type: none"> • 6 créations de déchèteries professionnelles
ENERGIES RENOUVELABLES		
Chaleur renouvelable (ADEME)	Financement de projets d'installations produisant et distribuant la chaleur renouvelable dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire et de l'industrie (solaire thermique, biomasse, géothermie, récupération d'énergie fatale et réseaux de chaleur renouvelable). Bénéficiaires : collectivités locales et territoriales, entreprises, établissements de santé y compris les hôpitaux, secteur du logement social, associations, copropriétés, organismes publics, syndicats professionnels, établissements consulaires.	Près d'une trentaine de projets ont été accompagnés dans le cadre de ce dispositif (4 installations de géothermie, 13 chaufferies collectives bois-énergie, 6 créations ou extensions de réseaux de chaleur renouvelable, 2 installations solaire thermique ainsi que 2 projets de méthanisation)
Appel à Manifestation d'Intérêt pour le soutien des missions d'animation bois-énergie en Occitanie pour la période 2018-2020 (ADEME/Région)	Objectif : Soutenir dans chacun des 13 départements un programme d'actions et d'animation territoriale, dite « Mission Bois Energie », avec pour missions : Être reconnu comme acteur de référence sur le bois-énergie ; Inform er sur le bois-énergie ; Susciter / faire émerger des projets bois-énergie auprès de porteurs potentiels ; Accompagner la mise en œuvre de projets bois-énergie de qualité ; Conseiller sur les aspects juridiques et financiers pour le montage des projets ; Suivre les chaufferies en fonctionnement et participer à l'observation de la filière bois énergie ; Participer à la structuration au niveau local des filières d'approvisionnement en bois-énergie en lien avec les chaufferies en place ou à venir ; Accompagner la montée en qualité et en disponibilité des combustibles bois sur les territoires.	11 lauréats se répartissent la présence sur les 13 départements d'Occitanie : ALEDA (09), Pôle Energies 11 et le SYADEN (11), Aveyron Energie Bois (12), la CCI de Nîmes (30), SOLEVAL et l'URCOFOR (31), la CCI de Lozère (48), Bois Energie 66 (66), TRIFYL (81), l'URCOFOR (32, 34 et 65), Quercy Energie (46 et 82).
Énergies coopératives et citoyennes pour une Région à énergie positive (ADEME/Région)	Les projets d'énergie renouvelables coopératifs et citoyens, associant collectivités, citoyens, agriculteurs et autres acteurs locaux, sont une réponse adaptée pour optimiser les retombées économiques locales et faciliter l'appropriation des projets par les élus et les citoyens. Bénéficiaires : Sociétés locales de production d'énergies renouvelables (quelle que soit la filière, éolien, photovoltaïque, hydroélectricité, méthanisation, bois-énergie...).	3 sessions successives en 2014, 2016 et 2017 8 nouveaux lauréats en 2017 35 sociétés locales accompagnées techniquement et financièrement Au total 70 projets lauréats dont 8 installés fin 2017
Autoconsommation d'électricité photovoltaïque (ADEME/Région)	Cet appel à projets a pour objectif de faire émerger des projets exemplaires d'installations photovoltaïques en autoconsommation, à court terme (démarrage des travaux sous 18 mois, livraison au plus tard sous 24 mois).	32 projets lauréats répartis dans 9 départements, dont 12 situés uniquement dans les Pyrénées-Orientales. La plupart des bâtiments concernés sont des bureaux, ateliers ou administrations (12), des locaux agricoles (5) ou commerciaux (4).
Contrats de développement des ENR thermiques Outil de soutien au développement ambitieux et maîtrisé de toutes les filières ENR à l'échelle d'un patrimoine ou d'un territoire (ADEME/Région)	Ces contrats visent à développer sur une période longue un ensemble de projets énergies renouvelables thermiques issus d'une ou plusieurs filières renouvelables, ces contrats étant assortis d'un engagement (nombre d'installations, niveau de production ENR). Ce dispositif nouveau permet de soutenir un programme de travaux ENR thermiques , ainsi que les études nécessaires à la réalisation des travaux et au bon fonctionnement des installations, mais également, dans le cas des contrats de territoires, de soutenir un programme d'actions de promotion , de conseil et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage et plus globalement tous types d'actions visant à soutenir le développement des filières adaptées au contexte du territoire. Les projets peuvent être :	Après le premier contrat territorial signé en 2016 avec Hérault Energies, 3 lauréats pour l'appel à projets 2017 sur le volet territorial : <ul style="list-style-type: none"> • le PETR du Pays sud toulousain (31), • le PETR des Hautes Terres d'Occitanie (34 et 81) • le Syndicat d'Énergies de l'Aveyron (SIEDA), et le premier contrat patrimonial avec la société ESTERA (31), qui porte sur 4 projets biomasse.

	<ul style="list-style-type: none"> portés par un seul et même opérateur sur son patrimoine propre (ou dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée), on parlera alors de "contrat de développement patrimonial", portés sur un territoire par un opérateur qui aura su mobiliser d'autres projets initiés par d'autres partenaires, on parlera alors de "contrat de développement territorial". 	.
BÂTIMENT		
Commissionnement sur performance énergétique (ADEME)	Le commissionnement est un ensemble de tâches qui vise à s'assurer qu'un bâtiment, et tout particulièrement ses systèmes énergétiques, sont conçus, installés, testés, et bien utilisés afin qu'ils atteignent le niveau des performances contractuelles tout en créant les conditions pour les maintenir. Financement d'un prestataire pour conduire cette mission de commissionnement, confiée à un tiers (AMO). <ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaires : Maîtres d'ouvrage publics ou privés dans le cadre d'un projet de construction ou de rénovation lourde d'un bâtiment résidentiel ou tertiaire. 	8 porteurs de projets, privés et publics, ont bénéficié d'un accompagnement de l'ADEME pour la mise en place d'une mission de commissionnement dans le cadre de leur projet de construction (logements collectifs, bâtiments de bureaux et établissements d'enseignement)
Plateformes territoriales de la rénovation énergétique (ADEME)	Création d'un dispositif territorial d'accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement, de mobilisation des professionnels du bâtiment et des organismes bancaires dans un objectif de massification de la rénovation énergétique de l'habitat privé . Bénéficiaires : Collectivités locales disposant de la compétence Habitat	Pour la 1 ^{ère} session, en octobre 2017, 2 territoires ont été retenus et sont accompagnés pour mener une étude de préfiguration : Toulouse Métropole et Carcassonne Agglo. L'appel à projets se poursuit début 2018 (date limite:15/02/2018)
Expérimentation ÉNERGIE positive/REDUCTION carbone (E+C-) Accompagnement à la réalisation d'études énergie-carbone de bâtiments (ADEME)	Afin de préparer la future réglementation thermique et environnementale des bâtiments neufs, une expérimentation nationale a débuté fin 2016. Objectif : tester à grande échelle les niveaux d'ambition fixés par le nouveau référentiel Energie-Carbone et pour cela sélectionner en région Occitanie une trentaine de maîtres d'ouvrage volontaires afin : <ul style="list-style-type: none"> - de tester ce nouveau référentiel sur des bâtiments récents (livrés) ou en phase travaux ; - de les accompagner sur un projet en phase de conception, de tester le référentiel et les outils de calcul associés (aide à la décision). Bénéficiaires : aussi bien des bâtiments d'habitation que d'activités, implantés en région Occitanie et plus particulièrement les bâtiments : <ul style="list-style-type: none"> - d'habitation (collectif mais aussi individuel), - de bureaux / d'enseignement - d'accueil de la petite enfance / du secteur sanitaire et médico-social - les gymnases, salles de sports - les hôtels et restaurants / les locaux commerciaux. 	Le référentiel sera testé en Occitanie sur une trentaine de bâtiments sélectionnés pour leurs différences en matière d'usages et de modes constructifs.
TERRITOIRES DURABLES		
« Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse en région Occitanie » Outil de soutien à la mise en œuvre d'une politique air-climat-énergie exemplaire, ambitieuse et innovante. (ADEME/Région/DREAL)	Cet appel à projet, lancé par l'ADEME, la DREAL et la Région Occitanie , constitue pour les territoires une véritable opportunité de confirmer leurs engagements dans une démarche exemplaire, ambitieuse et innovante de transition énergétique et écologique , en répondant de manière anticipée à l'obligation réglementaire de la mise en œuvre d'un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) en décembre 2018 (art. 188 de la Loi Transition Énergétique). Cette démarche aura également vocation à répondre à des défis économiques et sociaux en luttant contre la précarité énergétique dans l'habitat et les transports, en améliorant la qualité de l'air, en développant des projets citoyens, etc. <ul style="list-style-type: none"> Éligibles : EPCI et intercommunalités de 20 000 à 50 000 habitants pouvant démontrer leur engagement anticipé et ambitieux avant l'échéance réglementaire de 2018. Éligibles sous conditions : Les syndicats mixtes (SCoT, PNR, PETR) souhaitant mettre en place une démarche mutualisée pour le 	16 dossiers reçus, 13 lauréats : Communauté de communes Couserans Pyrénées (09), SCOT Vallée de l'Ariège (09), Communauté de communes Petite Camargue (30), PETR Comminges Pyrénées (31), PETR Portes de Gascogne (32), Communauté de communes Domitienne (34), Pays Cœur d'Hérault (34), Communauté de communes Pyrénées Vallée des Gaves (65), Pays Pyrénées Méditerranée (66), PETR Albigeois Bastides (81), Communauté de communes Grand sud Tarn-et-Garonne (82).

	<p>compte de tous leurs EPCI membres et Les EPCI de 15 000 à 20 000 habitants pourront éventuellement être éligibles au regard de leur démarche ambitieuse et innovante et des différentes candidatures reçues, mais ils ne seront pas prioritaires.</p>	
<p>Démarche globale de mobilité durable (ADEME)</p>	<p>Objectif : accompagner des territoires régionaux qui souhaitent mettre en œuvre une démarche globale intégrée de mobilité durable à une échelle intercommunale. L'aide de l'ADEME porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réalisation d'un Plan global des déplacements ; • la mise en œuvre des actions mobilité ; • le financement d'un chargé de mission mobilité. <p>Bénéficiaires : intercommunalités inférieures à 100 000 habitants (ou celles non soumises à une obligation de Plan de déplacements urbains [PDU]) et syndicats mixtes (SCoT, PNR, PETR) souhaitant mettre en place une démarche mutualisée pour le compte de tous leurs EPCI membres.</p>	<p>9 dossiers retenus pour un montant total d'aide ADEME de 370 825 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 études de planification de la mobilité (PGD) • 2 aides à la mise en œuvre d'actions • 4 financements de postes de chargés de mission Mobilité